



Conseil de communauté du 27 juin 2005

L'Orangerie de Rochemontès - Seilh

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2005-06-HPV-05

Relocalisation de La Grainerie : avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire

L'an deux mille cinq, le vingt sept juin à quatorze heures quinze, sous la Présidence de Monsieur Bernard SICARD, 1^{er} Vice-Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Seilh - l'Orangerie de Rochemontès.

Participants

Afférents au Conseil :	69
Présents :	56
Procurations :	08
Date de convocation :	17 juin 2005

Présents

	Titulaire	Suppléant
Balma	M. Stéphane COPPEY M. Alain FILLOLA	
Beauzelle	M. Jacques BERGER	
Blagnac	M. Christian BERGON M. Bernard KELLER	
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ	
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO	
Colomiers	M. Guy LAURENT M. Pierre SEUBE M. Bernard SICARD	
Cugnaux	M. Philippe GUERIN M. Philippe RIPOCHE	
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE	
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD	
Gagnac-sur-Garonne	M. Pierre PUJOL	
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE	
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	
Pibrac	M. Robert BON	
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS	
Quint-Fonsegrives		M. René GUILLOT
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE	
Saint-Orens	M. Claude MÉRONO	
Seilh	M. Lucien VILLEBASSE	
Toulouse	Mme Marie-Ange ALET-RICARD M. Roger ATSARIAS Mme Monique BARBIER Mme Jacqueline BAYLÉ M. Jean-Jacques BOLZAN M. Bernard BOUSQUET Mme Marie-Thérèse CARSALADE M. François CHOLLET Mme Michèle CLAUX Mme Danièle DAMIN Mme Marie DEQUÉ Mme Françoise DE VEYRINAS	

	M. Serge DIDIER M. Jean DIEBOLD Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES M. Philippe DUFETELLE Mme Colette DURAND-ADER M. Georges ESTIBAL M. Louis GAUBERT M. Jean-Michel LATTES M. Jean-Pierre LLORET M. Jacques MONTAGUT M. Jean-Luc MOUDENC M. Gérard NAON M. Jean-Claude PAIX M. Christian RAOUST M. Christian RAYNAL
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS M. Bernard MARUEJOULS M. Claude RAYNAL
L'Union	M. Gilbert ANATOLE M. Georges BEYNEY
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

	Titulaire	Pouvoir à
Colomiers	M. Louis GERMAIN	M. Guy LAURENT
Toulouse	Mme Florence BAUDIS M. René BOUSCATEL M. Laurent CUZACQ Mme Christine DE VEYRAC Mme Annette LAIGNEAU Mme Brigitte MICOULEAU	Mme Danièle DAMIN M. Louis GAUBERT M. Serge DIDIER Mme Colette DURAND-ADER Mme Marie-Thérèse CARSALADE Mme Monique BARBIER
Saint-Orens	M. Christian SEMPE	M. Claude MERONO

Délégués titulaires excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Blagnac	M. Joseph CARLES
Cornebarrieu	M. Gilles DE FALETANS
Toulouse	M. Philippe DOUSTE-BLAZY

Autres délégués suppléants présents

Seilh	M. Christian PAUL
-------	-------------------



Délibération n° 2005-06-HPV-05

Relocalisation de La Grainerie : avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire

Exposé

Par délibération du 07 février 2005, le Grand Toulouse a accordé à l'association Grainerie une occupation à titre précaire et transitoire d'une partie des bâtiments de l'ancien site de l'Etablissement Logistique du Commissariat de l'Air, à Balma.

A ce titre, le Grand Toulouse a passé une convention d'occupation précaire d'une durée d'un an (du 15 juin 2005 au 14 juin 2006) avec l'association Grainerie dans l'attente d'un relogement définitif dans un des bâtiments du site.

L'étude du relogement définitif sera lancée prochainement par le Grand Toulouse. Cependant afin d'éviter un décalage entre le relogement définitif de la Grainerie et le terme de la convention d'occupation précaire, il a été jugé préférable de prolonger de 5 mois, par la voie d'un avenant, la durée de cette convention.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable du Bureau du 17 juin 2005,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'adopter l'avenant n°1 modifiant la durée de la convention d'occupation précaire accordée à la Grainerie.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant et tout les actes nécessaires à cet effet

Résultat du vote :

- Pour : 64
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 4 juillet 2005

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe DOUSTE-BLAZY